



Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement – Règlement No. 22.10.07.24

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 5 août 2024, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement No. 22.10.07.24 modifiant le règlement de zonage No. 22.10 dans le but d'apporter des ajustements suivant la révision réglementaire réalisée en 2023 et d'autres modifications ponctuelles

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 septembre 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, **ce 2^e jour du mois d'octobre 2024.**

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

3 novembre 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, pour la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 2 octobre 2024, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 octobre 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière